

## DÉLIBÉRATION

---

### Délibération n° 2017-7 du 19 octobre 2017 portant adoption du rapport mentionné à l'article L.331-14 du code de la propriété intellectuelle

La Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet,

Vu le code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L.331-14, L.331-23 et R.331-4-19°,

Vu la délibération de la Commission de protection des droits portant avis préalable sur le rapport annuel de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet en date du 17 octobre 2017,

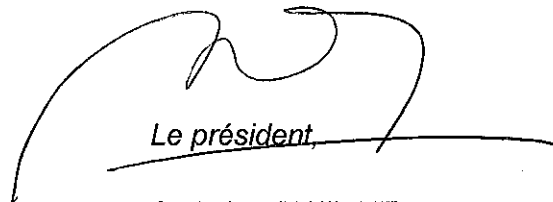
Après en avoir délibéré

### DÉCIDE

**Article 1.** – Le Collège adopte le rapport mentionné à l'article L.331-14 du code de la propriété intellectuelle.

**Article 2** – Le président de la Haute autorité est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Paris, le 19 octobre 2017.



*Le président,*

Christian PHELINE